



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION  
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT  
DE LOT-ET-GARONNE

## **Décision de l'attribution et des conditions du marché de travaux n°26252**

**Création du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Léger –**

**Territoire Porte des Landes**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 10 ;

Vu les dispositions du code de la commande publique ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 en date du 30 décembre 2025 portant modifications statutaires du Syndicat EAU47 au 1er janvier 2026 ;

Vu l'Arrêté inter-préfectoral n° 47-2026-01-19-00002 en date du 19 janvier 2026 portant modification de l'article 1 de l'arrêté inter-préfectoral n° 47-2025-12-30-00004 ;

Vu le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21\_076\_C du 25 Novembre 2021 ;

Vu la délibération syndicale n°20\_043\_CBIS\_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par la délibération du Comité n°25\_005\_B du 13 mars 2025 ;

Vu la délibération syndicale n°21\_064\_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président du territoire concernée, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération du Comité syndical n°22\_072\_CBIS en date du 29 novembre 2022 relative à la modification de la composition de la Commission MAPA au 1er janvier 2023 qui annule et remplace la délibération du Comité syndical n°20\_062\_C du 17 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est tenue le 4 mars 2026 ;

**Considérant** que le marché de conception pour le marché "Création du système d'assainissement collectif de la commune de Saint Léger" a été attribué à ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

**Considérant** le DCE N° 26252 relatif à ce marché établi par le maître d'oeuvre, Madame Ophélie SERCLIER d'ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

**Considérant** que ce marché est divisé en lots :

\* Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées, estimé à 470.474,00 € HT ou 564.568,80 € TTC (20% TVA) ;

\* Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH, estimé à 334.139,00 € HT ou 400.966,80 € TTC (20% TVA) ;

**Considérant** que le montant estimé de ce marché s'élève à 804.613,00 € HT ou 965.535,60 € TTC (20% TVA) ;

**Considérant** qu'il est proposé de passer le marché par procédure adaptée ;

**Considérant** que les offres devaient parvenir à l'administration au plus tard le 10 février 2026 à 12h00;

**Considérant** que le délai de validité des offres est de 120 jours calendaires et se termine le 10 juin 2026;

**Considérant** que les offres suivantes ont été reçues :

\* Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées: 3 offres de :

- CISE TP SASU, ZI du Bois Vert, Rue Fernand Forest, 56800 PLOERMEL (715.370,00 € HT ou 858.444,00 € TTC (20% TVA)) ;

- SADE CGTH, 15 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC (507.852,00 € HT ou 609.422,40 € TTC (20% TVA)) ;

- SAUVANET TP, PALANQUE D HENRI OUEST, 47330 CASTILLONNES (512.727,08 € HT ou 615.272,50 € TTC (20% TVA)) ;

\* Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH: 5 offres de :

- SADE CGTH, 15 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC (284.882,00 € HT ou 341.858,40 € TTC (20% TVA)) ;

- IPF 33 - COLAS FRANCE - Etablissement de LOT ET GARONNE, Lieu-dit « Varennes » - CS 10083, 47240 BON-ENCONTRE (240.000,00 € HT ou 288.000,00 € TTC (20% TVA)) ;

- STEP CONCEPT (mandataire d'un groupement solidaire), 480 rue Pierre Compte, 31340 VILLEMATIER (258.179,20 € HT ou 309.815,04 € TTC (20% TVA)) ;

- S.E.R.P.E (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement) - **Base** (mandataire d'un groupement conjoint), 900bis, chemin de la Princesse, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC (438.760,00 € HT ou 526.512,00 € TTC (20% TVA)) ;

- S.E.R.P.E (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement) - **Variante** (mandataire d'un groupement conjoint), 900bis, chemin de la Princesse, 33127 SAINT JEAN D'ILLAC (387.259,00 € HT ou 464.710,80 € TTC (20% TVA)) ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres du 4 mars 2026 pour Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées et Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH rédigé par le maître d'oeuvre, Madame Ophélie SERCLIER d'ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON ;

**Considérant** le rapport d'analyse des offres et les décisions prises quant à l'élimination et au classement des offres, il est proposé d'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

\* Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées: SADE CGTH, 15 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC pour le montant d'offre contrôlé de 507.852,00 € HT ou 609.422,40 € TTC (20% TVA) ;

\* Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH : SADE CGTH, 15 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC pour le montant d'offre contrôlé de 284.882,00 € HT ou 341.858,40 € TTC (20% TVA) ;

**La Présidente,**

**DECIDE**

**Article 1 :**

D'approuver le rapport d'analyse des offres du 4 mars 2026 pour Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées, Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH, rédigé par le maître d'oeuvre, Madame Ophélie SERCLIER d'ALTEREO SAS, 19 rue Pablo Neruda, 33140 VILLENAVE D ORNON.

**Article 2 :**

D'attribuer ce marché aux candidats ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit :

\* Lot 1 : Réseau de collecte et de transfert des eaux usées vers la station de traitement des eaux usées: SADE CGTH, 15 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC pour le montant d'offre contrôlé de 507.852,00 € HT ou 609.422,40 € TTC (20% TVA) ;

\* Lot 2 : Création d'une station de traitement de type filtre planté de roseaux à 1 étage - 90 EH: SADE CGTH, 15 avenue Gustave Eiffel, 33600 PESSAC pour le montant d'offre contrôlé de 284.882,00 € HT ou 341.858,40 € TTC (20% TVA).

**Article 3 :**

De transmettre la présente décision au Représentant de l'Etat dans le département. Cette décision sera exécutoire le jour de sa transmission.

**Article 4 :**

D'approuver le paiement des dépenses correspondantes par le crédit inscrit au budget de l'exercice 2026, article annexe assainissement collectif de la section d'investissement.

**Article 5 :**

De donner pouvoir à Madame la Présidente pour signer la présente Décision ainsi que toute pièce annexe administrative s'y rapportant ;

**Article 6 :**

De dire, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical.

Fait à AGEN, le 9 mars 2026

Pour extrait conforme au registre  
Pour l'Entité Adjudicatrice ,  
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC